

Dijon, le 18 juillet 2019

La rectrice

à

madame Camille BETZ
s/c de monsieur le proviseur
Lycée Mont Chatelet
Varzy

DAAC
Délégation académique
à l'éducation artistique
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :
Eric GADY
Téléphone
03 80 44 89 77
Courriel
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : lettre pour la mission départementale au musée Auguste Grasset de Varzy au titre de l'année 2019-2020

Je vous informe que vous bénéficiez pour l'année 2019/20 d'indemnité(s) pour mission particulière à hauteur de 1250 € soit 1 IMP (environ 2,5 heures hebdomadaires) au titre d'une mission annuelle de développement de l'éducation artistique et culturelle auprès du service éducatif du musée Auguste Grasset de Varzy.

Votre mission, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement de l'éducation artistique et culturelle fixés dans le projet académique et qui a notamment pour but de favoriser l'augmentation de la fréquentation des scolaires dans les structures où vous êtes missionné(e), se décline comme suit :

information-communication

- en début d'année scolaire, transmettre à votre coordonnateur académique le calendrier prévisionnel de communication ainsi que le programme d'actions éducatives du musée de Varzy ;
- en cours d'année scolaire, communiquer sur les événements et les projets en cours dans vos services éducatifs en tenant compte des différents thèmes à venir des lettres d'information CAScAD ;
- participer aux réunions d'information destinées aux équipes pédagogiques ;
- actualiser en début d'année scolaire ou dès que cela est nécessaire la fiche de présentation de vos structures sur le site académique arts et culture ;

élaboration de ressources pédagogiques et de parcours culturels

- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité), les liaisons interdégradés, le recours au numérique ;
- élaborer des ressources pédagogiques en lien avec les dispositifs EAC dans lesquels votre structure est engagée ;
- favoriser la diffusion de ces ressources sur le site de votre structure et/ou sur le site de la DAAC ;



préparation de visites et accompagnement de projets

- privilégier la préparation de visites dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle et de projets inscrits dans le volet culturel du projet de l'établissement ;
- relayer ou initier des dispositifs permettant de fédérer les projets des établissements fréquentant les structures ;
- favoriser la valorisation des projets EAC réalisés en lien avec la structure ;
- demander systématiquement aux enseignants du second degré d'inscrire leur(s) projet(s) dans le PEAC, et notamment dans l'application FOLIOS.

formation

- suivre le parcours de formation M@gistère proposé par la DAAC ;
- en lien avec le service culturel et sous la responsabilité des autorités académiques, organiser des actions de formation de proximité destinées à mieux faire connaître la structure et ses ressources.

Point d'attention pour l'année 2019-20

Valoriser des projets EAC en rédigeant des articles à diffuser via la lettre d'information CAScAD

La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 15 mai 2020 en renseignant le formulaire bilan au DAAC (action.culturelle@ac-dijon.fr), au coordonnateur académique arts visuels, à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL

Copie :

- Monsieur Jean-Michel ROUDIER
Conservateur du Musée Auguste Grasset
Place de la Mairie
58210 Varzy
- Madame Corinne PONTIEUX
IEN Arts Appliqués